ELLE SE VOILE LE VISAGE ALORS QUE SON MARI LUI INTERDIT

Publié par Cheikh Zayd Al-Madkhali. Publié dans Relations familiales

Elle se voile le visage alors que son mari lui interdit
Cheikh Zayd Ibn Muhammad Al-Madkhali

Unable to embed Rapid1Pixelout audio player. Please double check that: 1)You have the latest version of Adobe Flash Player. 2)This web page does not have any fatal Javascript errors. 3)The audio-player.js file of Rapid1Pixelout has been included.

Télécharger | 1min 26

Question :
Une femme persiste à se couvrir le visage alors que son mari lui interdit cela en se basant sur la parole de certains savants qui disent que ce n'est pas obligatoire. Quelle est votre orientation ? Qu'Allah vous bénisse.

Réponse :

Elle est sur la vérité et il est sur le faux. Elle est sur la vérité car le visage fait partie de la beauté de la femme et c'est le plus noble de ses membres. Il ne lui est donc pas permis de le montrer devant les étrangers mais elle doit plutôt le couvrir. Lorsque les femmes du Prophète ﷺ voyageaient, elles mettaient leur voile sur leurs visages lorsqu'elles croisaient des étrangers alors qu'elles étaient en état de sacralisation. Le voile complet est donc de couvrir le visage ainsi que le reste du corps. Elle ne doit rien montrer de son corps, ni son visage, ni ses pieds. Par conséquent, elle est en droit en préservant sa personne et sa dignité avec le voile. Et celui qui lui ordonne de découvrir son visage est sur le faux, donc elle ne doit pas lui obéir. **« Il n'y a pas d'obéissance aux créatures dans la désobéissance au Créateur. »**

[Fin de la réponse de Cheikh Zayd Ibn Muhammad Al-Madkhali, qu'Allah lui fasse miséricorde]

Traduit et publié par an-nassiha.com